



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Checklist Réseau informatique

<input type="checkbox"/>	Adaptation par le collège des bourgmestre et échevins d'une charte informatique ayant force contraignante.
<input type="checkbox"/>	Définition de profils ayant une permission d'accès (permission de consulter, permission de modifier, etc.).
<input type="checkbox"/>	Suppression des permissions d'accès et des utilisateurs obsolètes.
<input type="checkbox"/>	Révision annuelle des permissions d'accès existantes.
<input type="checkbox"/>	Installation d'un système de journalisation (« logging »).
<input type="checkbox"/>	Information des utilisateurs de la mise en place du système de journalisation (« logging »).
<input type="checkbox"/>	Protection des équipements de journalisation (« logging ») et des informations collectées.
<input type="checkbox"/>	Mise en place de procédures de notification de violation des données à caractère personnel.
<input type="checkbox"/>	Limitation des flux informatique et des accès à distance aux serveurs au strict nécessaire.
<input type="checkbox"/>	Sécurisation des accès distants aux serveurs par VPN.
<input type="checkbox"/>	Mise en œuvre du protocole WPA2 ou WPA2-PSK pour les réseaux Wi-Fi.
<input type="checkbox"/>	Limitation de l'accès aux outils et interfaces d'administration aux seules personnes habilitées.
<input type="checkbox"/>	Installation immédiate des mises à jour critiques.
<input type="checkbox"/>	Mise en place de copies de sécurité.
<input type="checkbox"/>	Stockage des copies de sécurité dans un endroit sûr.
<input type="checkbox"/>	Sécurisation, le cas échéant, du transport des copies de sécurité.
<input type="checkbox"/>	Mise en place d'un plan de continuité (sauvegarde et restauration de données, mise en place d'une stratégie en cas de crise, conservation et archivage de données, etc.).
<input type="checkbox"/>	Destruction des archives informatiques obsolètes de manière sécurisée. et conformément à la loi du 17 août 2018 sur l'archivage.
<input type="checkbox"/>	Encadrement des interventions de tiers par un responsable interne.
<input type="checkbox"/>	Effacement des données de tout matériel informatique avant la revente ou l'élimination.

 La présente liste de mesures est indicative et non exhaustive et l'ordre de présentation ne reflète pas nécessairement celui de priorité. Elle a été éditée en tant que point de départ pour la prise conscience de tous les mesures/domaines impliqués dans la mise en conformité avec le Règlement général sur la protection des données.